



P.A. de Fortuneau - rue de Dion Bouton  
BP19 - 26216 MONTÉLIMAR  
Tél. : 04 12 04 27 38  
contact@disun.fr

[www.groupegdi.fr](http://www.groupegdi.fr)

## **CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente de centrale photovoltaïque clefs en main.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par l'Entrepreneur.

Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions des articles L. 112-1, L. 112-2 et L. 141-1 du Code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout client à titre informatif.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par l'Entrepreneur.

## **COMMANDE**

Tout devis de l'Entrepreneur est valable pendant 1 mois à compter de sa date. Au-delà de cette période l'Entrepreneur n'est plus tenu et se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition.

La commande est passée par le client lorsque pendant la date de validité du devis, il retourne à l'Entrepreneur par tout moyen à l'adresse figurant au devis, le Bon de commande daté accompagné de sa signature.

Le client indique, avant la conclusion du marché à l'Entrepreneur par Lettre recommandée avec accusé de réception, s'il entend demander un crédit pour payer en tout ou partie la centrale, faute de quoi, il est réputé ne pas faire de crédit et perdre le bénéfice des dispositions du Code de la consommation sur le crédit à la consommation.

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du client, par l'Entrepreneur, matérialisée par une confirmation de commande au format PDF adressée par email ou tout autre moyen. Toutefois avant la confirmation de la commande, l'Entrepreneur pourra modifier son offre en raison de modifications ou d'éléments inconnus au jour où le devis aura été établi. Préalablement à la confirmation de la commande, et conformément aux dispositions des articles L. 112-1, L. 112-2 et L. 141-1 du Code de la consommation, les présentes Conditions Générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif.

Les documents, descriptifs, et autres fournis avec les devis n'ont qu'un caractère indicatif.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande de l'Entrepreneur.

Toute commande parvenue à l'Entrepreneur est réputée ferme et définitive.



P.A. de Fortuneau - rue de Dion Bouton  
BP19 - 26216 MONTÉLIMAR  
Tél. : 04 12 04 27 38  
contact@disun.fr

[www.groupegdi.fr](http://www.groupegdi.fr)

## **CONDITIONS D'EXECUTION DE LA COMMANDE**

Les délais d'exécution sont mentionnés au Bon de commande. En tout état de cause, ils ne commenceront à courir qu'après réception par le Prestataire du bon de commande signé et le cas échéant de l'obtention des autorisations d'urbanisme et de l'acceptation du crédit.

Les délais d'exécution seront prolongés de plein droit dans les cas prévus à l'article 10.3 de la Norme NF P 03-001, ainsi que lorsqu'il sera décidé une modification des travaux ou la réalisation de travaux supplémentaires, ou lorsque le chantier aura subi un retard au démarrage. Les retards d'exécution ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver une annulation de la commande. Sauf autres spécifications, l'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation de la centrale seront mis à la disposition de l'Entrepreneur en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité du lieu des travaux.

## **RECEPTION**

La réception de la centrale se fera dès son achèvement, avec ou sans réserve. Toutefois, à défaut de réception amiable, elle résultera automatiquement du raccordement de la centrale. Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du Client. La réception libère l'Entrepreneur de toutes ses obligations contractuelles.

## **PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les prix mentionnés s'entendent hors taxes et pour l'exécution totale de la masse des travaux prévus pour la réalisation de la centrale. Les taxes seront facturées en sus aux taux en vigueur lors de la facturation. Le Client ne versera aucun acompte. Le solde sera facturé à la livraison de la centrale. La facture du solde devra être payée à l'Entrepreneur sous quinze jours (15) jours. Aucune retenue de garantie ne pourra être appliquée.

Tout retard ou de défaut de paiement total ou partiel, entrainera de plein droit des pénalités de retard égales au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne en vigueur, majoré de 10 points appliqué au montant TTC de l'impayé.

## **GARANTIE DE PAIEMENT**

Lorsque le montant de la centrale, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12000 euros, et Lorsqu'il recourt à un crédit destiné exclusivement et en totalité au paiement de ladite centrale, le Client doit en garantir le paiement en faisant le nécessaire pour que les versements, effectués par l'établissement prêteur, parviennent à l'Entrepreneur aux échéances convenues dans le contrat (2ème alinéa de l'article 1799-1 du Code civil). Le Client adresse à l'Entrepreneur copie du contrat attestant de la délivrance du crédit. Tant que l'attestation du crédit n'est pas fournie, l'Entrepreneur ne commencera pas les travaux. Le délai d'exécution est prolongé en conséquence, si la date prévue pour le début des travaux est antérieure à celle de la fourniture de l'attestation du crédit.



P.A. de Fortuneau - rue de Dion Bouton  
BP19 - 26216 MONTÉLIMAR  
Tél. : 04 12 04 27 38  
[contact@disun.fr](mailto:contact@disun.fr)

[www.groupegdi.fr](http://www.groupegdi.fr)

### **RESERVE DE PROPRIÉTÉ**

L'Entrepreneur demeure propriétaire des éléments qui composent la centrale réalisée jusqu'à l'entier paiement du prix en principal, frais et accessoire, lui permettant de reprendre possession desdits éléments. L'Entrepreneur pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à échéance, la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure, ce qui l'autorisera à récupérer l'ensemble des éléments composant la centrale.

### **GARANTIE**

Les produits vendus sont couverts par une garantie contractuelle contre tout défaut ou vice de matière ou de fabrication pendant 25 ans à compter de la date de livraison desdits produits.

En cas d'altération, de vice apparent ou caché déclaré par le Client pendant cette période, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le Vendeur s'oblige à remplacer à ses frais les produits concernés, dans les meilleurs délais.

Cette garantie ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil, conformément aux dispositions de l'article L. 217-4 du Code de la consommation.

Le Client pourra exercer ces garanties en adressant sa demande à :

Société DI SUN,  
Service commercial  
Rue de Dion Bouton 26200 Montélimar  
[contact@disun.fr](mailto:contact@disun.fr)  
04 12 04 27 38





P.A. de Fortuneau - rue de Dion Bouton  
BP19 - 26216 MONTÉLIMAR  
Tél. : 04 12 04 27 38  
contact@disun.fr

[www.groupegdi.fr](http://www.groupegdi.fr)

**Lorsque le Client agira en garantie légale de conformité, il :**

- bénéficiera d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- pourra choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
- sera dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien.

**La garantie de conformité s'appliquera indépendamment de la garantie commerciale consentie.**

**Le Client pourra également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résiliation de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.**

## **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées par l'Entrepreneur sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des commandes et la promotion des services de l'Entrepreneur.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'Entrepreneur de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'Entrepreneur, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'Entrepreneur par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du client soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'Entrepreneur s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).



P.A. de Fortuneau - rue de Dion Bouton  
BP19 - 26216 MONTÉLIMAR  
Tél. : 04 12 04 27 38  
contact@disun.fr

[www.groupegdi.fr](http://www.groupegdi.fr)

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant la société DI SUN au 04 12 04 27 38

### **RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES**

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation "*Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.*"

Le client pourra ainsi recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à :  
MEDICYS 73, boulevard de Clichy – 75009 PARIS - 01 49 70 15 93  
Ou à sa plate-forme d'e-médiation : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)

### **INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION**

#### **Droit de rétractation**

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier à la société DI SUN, sise Rue de Dion Bouton, 04 12 04 27 38, contact@disun.fr votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.



P.A. de Fortuneau - rue de Dion Bouton  
BP19 - 26216 MONTÉLIMAR  
Tél. : 04 12 04 27 38  
contact@disun.fr

[www.groupegdi.fr](http://www.groupegdi.fr)

Si vous avez demandé de commencer la prestation de pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

-----><-----><-----><-----><-----><-----><-----><-----><-----><-----><-----><----->

Annulation du Bon de Commande à adresser à  
DI SUN – Rue de Dion Bouton 26200 MONTELIMAR

### ANNULATION DE CONTRAT

(Art. L.221-21 et suivants du Code de la consommation)

Les conditions :

- Compléter et signer ce formulaire,
- **L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception,**
- Utiliser l'adresse suivante : DI SUN – Rue de Dion Bouton 26200 MONTELIMAR
- **L'expédier au plus tard le 14<sup>e</sup> jour à partir de la date de signature du Bon de commande. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, l'expédier au plus tard le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant.**

N° de contrat : \_\_\_\_\_

Je/Nous vous notifie /notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat sus-référencé.

Date de signature du contrat : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Nom(s) du/des Client (s) : \_\_\_\_\_

Adresse du/des Clients(s) : \_\_\_\_\_

Code Postal L L L L L Ville : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature du/des Client(s)

